

DELIBERATION N° 2026-02-002

## SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

Département de la Corrèze

### SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2026 A 16 HEURES

Nature de l'acte :	Délibération
Domaine d'intervention :	
7	Finances locales
7.1	Décisions budgétaires
<u>Objet</u> :	Vente de terrains aux Pougès des Plats à ST CLEMENT-acte de vente amiable en la forme administrative

*L'an deux mille vingt-six, le 17 février à 16 heures*

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain

Date convocation du Comité Syndical : **10 février 2026**

Nombre de membres en exercice : **22**

Présents : **16**

Pouvoir :

Votants : **16**

Pour : **16**

Contre : **0**

Secrétaire de séance : Madame MAURY Cathy

Présents :

Monsieur CHASTANET Jacques pour la commune de ST- CLEMENT

Monsieur BREUIL Robert et Madame MAURY Cathy pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur HOSPITAL Laurent pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur BOUYOUX Éric et Monsieur SOULARUE Daniel pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur MANIERE Christian et Monsieur PRIMAULT Patrice pour la commune de VENARSAL

Monsieur VIALLE Marcel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur DUPAS Éric et Monsieur DELAGE Alain pour la commune de ST MEXANT

Madame BESSE Eliette et Monsieur ESCURE Michel pour la commune de CORNIL

Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Monsieur VERGNE Jean-Pierre pour la commune de CHANTEIX

Absents :

Monsieur MOUSSOUR Florent et Monsieur DURAND Yann pour la commune de LE CHASTANG

Monsieur BARATAUD Julien pour la commune de CHANTEIX

Monsieur JAUVION Bernard pour la commune de FAVARS

Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST CLEMENT

Monsieur CHARBONNEL Daniel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical qu'il a été décidé par délibération n°2025-03-016 du 27 mars 2025 de procéder à la régularisation des accès à certains réservoirs et stations, de confier à Madame Marie CHEMIN l'étude de l'ensemble de ces régularisations et la préparation des dossiers s'y rapportant.

Sur la commune de ST CLEMENT, il y a lieu de régulariser les accès au réservoir des POUGES par la vente de terrains aux Consorts BARRAT.

Monsieur le Président, donne lecture du projet d'acte amiable qui consiste à la vente par le SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT aux consorts BARRAT de la parcelle cadastrée ZC 109 située aux Pougues des Plats à ST CLEMENT d'une superficie de 9 ca et de la parcelle cadastrée ZC 110 située aux Pougues des Plats à ST CLEMENT d'une superficie de 35 ca.

La présente vente est consentie moyennant le prix de UN EURO (1,00€).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve la vente aux consorts BARRAT de la parcelle cadastrée ZC 109, d'une superficie de 9 ca, et de la parcelle ZC 110 d'une superficie de 35 ca, situées aux Pougues des Plats à ST CLEMENT, au prix de UN EURO (1,00 €)
- Autorise Monsieur le Président à signer l'acte correspondant et tous documents afférents à cette opération
- Charge Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération
- Dit que tous les frais, droits, honoraires, et autres dépenses liées à cet acte seront supportés par le Syndicat
- Décide d'inscrire les dépenses correspondantes à cette acquisition au budget
- Charge Monsieur le Président d'émettre le titre de recette à l'encontre des acquéreurs

Pour copie conforme,  
LE PRÉSIDENT Alain DELAGE

